

Réfection d'une partie de l'avenue du Général de Gaulle

La société JEAN LEFEBVRE va entreprendre des travaux à partir du 2 mai 2023 jusqu'au 5 mai 2023, avenue du Général de Gaulle (tronçon entre les avenues des Rossignols et Balzac) pour le compte du Département de Seine et Marne, le stationnement sera réglementé.

TRAVAUX DE NUIT SONT AUTORISES DE 21 H ET 5H



Début des travaux

02/05/2023

Fin des travaux prévue

05/05/2023

Le stationnement sera interdit au droit des travaux. La vitesse sera limitée à 30km/h sur la zone des travaux.

La pré-signalisation, la signalisation de position et les mesures de protections de chantier nécessaires à la bonne exécution du présent arrêté seront fournies, mises en place et maintenues en état par l'entreprise. L'ensemble de ces dispositions devra être conforme aux réglementations en vigueur sous contrôle du maître d'œuvre (DEPARTEMENT 77) et les Services Techniques de la Mairie de Villeparisis se réservent le droit de tout contrôle du respect de la réglementation.

- Mise en place d'un double sens pour les riverains des rues, Rossignols, Pintades, Lamartine, des Martyrs et Buffon
- Mise en place de Barrières de Police au droit des Travaux
- Mise en place de Panneaux Réglementaires
- Reprise intégrale des trottoirs et de la chaussée au droit des travaux, réfection à l'identique
- Les tranchées réalisées devront être quotidiennement contrôlées (affaissement à reprendre)

Infos pratiques

En raison de travaux sur la voirie à Villeparisis, l'arrêt la plaine ne sera pas desservi les nuits du mardi 2 au vendredi 5 mai de 21h à 5h30.

Les véhicules emprunteront l'avenue Matteotti puis l'avenue Charles Gide avant de rejoindre leur itinéraire habituel sur la rue Jean Jaurès. Merci de desservir l'arrêt provisoire sur votre itinéraire.